



Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique **le mardi 2 juin 2020**. Les délibérations suivantes ont été débattues et votées :

CULTURE ET TOURISME

→ **CINEMA LE RIOUBEL**

Le cinéma sera fermé cet été mais s'adapte aux mesures barrières en vous proposant un **ciné-drive**.

Vous pourrez profiter de séances en plein air, sur le **stade de la Ribière**, en vous installant dans votre voiture.

Les séances se tiendront **les mercredis et samedis**. **Première séance inaugurale le 8 juillet offerte par la commune**. Ce service est proposé par Cin Valley soutenu par la mairie. Tarif : **20€/voiture**.

Plus d'infos : facebook Cinéma le Rioubel.



→ **BIBLIOTHEQUE** : La bibliothèque municipale a réouvert ses portes au public le **lundi 8 juin 2020** !

Malgré un peu de distance et cachés derrière votre masque (dont le port sera obligatoire), Lucie et François ont le plaisir de vous accueillir à nouveau aux horaires suivants :

Lundi : 10h /12h et 15h/18h **Mercredi** : 15h/18h **Vendredi** : 15h/18h

→ **PISCINE MUNICIPALE** : Vous pourrez profiter de la baignade cet été dès **le samedi 4 juillet** !

Soumis aux nouvelles normes sanitaires, les vestiaires seront fermés.

La piscine sera ouverte tous les jours de **10h à 19h**. **Le premier jour sera gratuit** !

• **JEUNESSE**

→ **CRECHE** : Le protocole sanitaire impose un nombre d'enfants limité et des groupes très cloisonnés. Le nombre d'enfants augmente petit à petit.

→ **ECOLE** : Les écoles, la cantine et la garderie sont réouvertes mais avec un nombre d'enfants limité (30 à la cantine de l'école élémentaire et 18 pour la maternelle). Les inscriptions se font à la mairie.

INSCRIPTION ECOLES SEPTEMBRE : Afin d'éviter un afflux important à l'accueil de la rentrée, nous vous conseillons de favoriser les inscriptions par **voie dématérialisée** en envoyant des copies bien lisibles des documents sur le mail : ville.guillestre@wanadoo.fr. Les pièces demandées sont : le livret de famille, un justificatif de domicile, une attestation d'assurance responsabilité civile, la copie des vaccins, une dérogation de la mairie du domicile (les habitants hors Guillestre) et un certificat médical pour l'entrée à la maternelle. La clôture des inscriptions est le **26 juin 2020**.

Bonne nouvelle ! Le Conseil Municipal de Guillestre est au complet. Sont élus :

Christine PORTEVIN : Maire

Dominique MOULIN : 1^{er} adjoint aux finances et travaux.

Cathy PICHET : 2^e adjointe au développement économique, culturel et touristique

Maxime BERARD : 3^e adjoint à l'urbanisme à l'aménagement du centre-bourg et communication

Lucie FEUTRIER : 4^e adjointe à l'environnement

François CHARPIOT : 5^e adjoint aux solidarités

Jean-Pierre ARMANDIE : Conseiller délégué à la proximité

Sophie HOURRIEZ : Conseillère déléguée aux fêtes et marchés.

Loïc LANOE : Conseiller délégué enfance et vie scolaire.

Conseillers municipaux : Stéphane FIORONI, Aurélien GARCIN, Sélim-Thomas GRANGAUD, Isabelle HAUBER-IMBERT, Marina CHIAPPONI, Sylvie COURT, Stéphanie FEUILLASSIER, Guillaume DEJY, Quentin DU PONTAVICE et Sylvie CERBINO-BARBEROUX.

→ **CENTRE DE LOISIRS** : Le centre de loisirs ouvrira ses portes cet été. **Au programme** : « Supers Héros » pour les Trass et « Tour du monde » pour les Galopins ! Les inscriptions se feront sur **rdv à partir du 16 juin** en contactant **Marion CABE au 06 12 33 28 92** ou par mail **guillestre.cish@orange.fr**.

Les informations complémentaires et les programmes d'activités seront communiqués dès la semaine du 8 juin. Vous les trouverez à l'accueil de la mairie, dans les cartables des enfants qui se rendent à l'école ou sur votre boîte mail (via les enseignants).

→ **JEUX/JARDINS** : Le city park reste fermé, les jeux de contact étant encore interdits.

• VIE LOCALE

→ **MARCHE HEBDOMADAIRE** : Le grand marché aura lieu **dès le lundi 29 juin**. D'ici là, les forains seront de plus en plus nombreux pour vous proposer un plus large choix de produits. Pour répondre aux mesures sanitaires, **le port du masque est obligatoire**.

→ **MARCHE DES PRODUCTEURS** : Un marché des producteurs se tiendra cet été, tous les jeudis de 16h30-19h30 dans le centre-bourg de Guillestre. Et tous les premiers jeudis du mois, les artisans seront également présents sur le marché.

→ **COMMERCES** : Les bars/restaurants de Guillestre sont heureux de pouvoir vous accueillir à nouveau. Ils sont **réouverts depuis le mardi 2 juin**, en respectant les mesures d'hygiène imposées. Profitez également des commerces guillestrins.

• URBANISME

→ **CONSTRUCTION / MODIFICATION / RENOVATION** : Vous avez un **projet** de construction, d'aménagement ou de rénovation chez vous (volets, vérandas, façade, clôture, agrandissement, modification de façade,...) n'oubliez pas auparavant de faire **les démarches nécessaires** auprès du service urbanisme de la mairie : guillestre.estelle@orange.fr ou au **04 92 45 43 06**.

→ **ELAGAGE** : Nous vous rappelons que les propriétaires sont dans l'obligation **d'élaguer les arbres/arbustes/haies** dépassant sur la voirie.

Ces mesures permettent une meilleure visibilité pour la circulation des piétons et des voitures.

• SANTE

→ **MEDECINS DE GARDE** : Un service de garde a été mis en place par des médecins de Guillestre. En dehors des horaires d'ouverture des cabinets et de 20h à minuit, les dimanches et jours fériés, les patients qui ont besoin de voir un médecin généraliste peuvent contacter le 15 et seront redirigés vers des médecins de garde à Guillestre, si leur état nécessite une prise en charge.

BON A SAVOIR...

➤ **ENTRETIEN DE VOS VELOS** : Profitez de l'été pour pédaler ! Un dispositif national, vous permet de bénéficier d'une prime **d'un montant de 50€**, en amenant faire réparer votre vélo chez un réparateur agréé.

➤ **COMMISSIONS** : Dans le cadre du renouvellement des élus municipaux, **les commissions consultatives** (finance, agriculture ...) vont être elles aussi renouvelées. Si vous voulez vous impliquer dans la vie locale, n'hésitez pas à nous envoyer un courrier ou un mail à : ville.guillestre@wanadoo.fr.

➤ **NUISANCES SONORES !** Concernant les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que les tondeuses à gazon, motoculteur, tronçonneuse, ou scie ... ne peuvent être effectués que :

Du lundi au samedi inclus de 8h30-12h et de 14h30-19h30 et les dimanches et jour fériés de 10h à 12h.

➤ **POINT SUR LE DECONFINEMENT** : Nous vous rappelons que les rassemblements de plus de 10 personnes sont encore interdits sur l'espace public.

➤ **SITE INTERNET** : La commune va bientôt changer de site internet. Les commerces et les associations pourront contribuer eux-mêmes à leurs informations sur une page dédiée à chacun.

N'hésitez pas à vous rapprocher du service communication : guillestre.animation@orange.fr.

➤ **A VOTRE ECOUTE** : La nouvelle équipe municipale est à votre écoute lors des permanences suivantes : Les samedis à la mairie de **10h à 12h** (avec ou sans RDV au 04 92 45 04 03) ou tous les lundis de **9h à 11h** avec JP ARMANDIE sur le marché.

➤ **DON DU SANG** : prochaine collecte **jeudi 18 juin** à la salle du Queyron de **15h à 19h30**.



PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : mardi 30 juin à 20h30 à la mairie
La séance est publique. Contact et info : www.ville-guillestre.fr ou **04.92.45.04.03**